Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Schéma directeur de l'Ouest lausannois en consultation publique

Le Schéma directeur de l'Ouest lausannois est mis en consultation publique du 22 avril au 15 juin 2003. Ce document concrétise la volonté des Communes concernées et du Canton d'envisager ensemble l'évolution de cette région en matière d'aménagement (urbanisation, transport, environnement, etc.). Le Schéma directeur présente à la fois une vision globale des choix effectués et les réalisations concrètes qui en découlent. Il servira de référence de base pour tous les projets d'aménagement futurs.

Le Schéma directeur est le fruit de la collaboration intense entre les représentants des Communes de l'Ouest lausannois (Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens, Saint-Sulpice, Villars-Sainte-Croix) et ceux de l'Etat de Vaud. Les Communes de Lausanne et de Prilly ont, quand à elles, participé au processus en tant qu'auditrices. Ce document concrétise ainsi la volonté politique forte d'élaborer ensemble une base solide pour le développement de l'Ouest lausannois de demain.

Le document comporte premièrement une analyse de la situation actuelle pour chaque problématique (urbanisation, déplacements, environnement, etc.). Les solutions générales proposées dans la deuxième partie visent notamment une amélioration de l'offre en transports publics, une revalorisation des entités paysagères, la maîtrise de l'augmentation du trafic routier et du développement urbain. La dernière partie du document propose, quant à elle, une série de réalisations concrètes (REV Lausanne - Renens - Bussigny, prolongement de la ligne TL 7 et 9, augmentation de capacité du TSOL, stratégie de réaménagement des espaces publics, nouvelle jonction autoroutière à Ecublens, etc.), à même de mettre en ?uvre les principes du Schéma directeur.

La mise en consultation du Schéma directeur a pour but de permettre à chacun de s'exprimer sur les choix et les propositions émises, et, ainsi, de poursuivre ce projet dans le même esprit de concertation qui l'a guidé jusqu'ici. Le document sera disponible dans les communes concernées et sur le site Internet www.ouest-lausannois.ch (en ligne dès le 22 avril). Les retours peuvent s'effectuer soit

par courrier auprès de la Commune de Renens, soit au travers du site Internet.

La convention du 20 novembre 2000 - comprenant notamment le moratoire sur les constructions génératrices de fort trafic - prend fin le 15 avril 2003. Dès ce jour, entre en vigueur le principe de critères transitoires, qui permettront d'assurer la mise en place progressive du Schéma directeur de l'Ouest lausannois.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 avril 2003

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 avril 2003

Mme Anne-Marie Depoisier, Syndique de Renens, tél : 021 / 632 71 00 Mme Nicole Surchat-Vial, Cheffe du Service de l'aménagement du territoire, tél : 021 / 316 74 44